

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

Présents : Laurent THOMAS, Florence POYET TISSOT, Christian VACHEZ, Yves CHARLIOT, Fabien DIARD, Romain DUCHEZ, Caroline ESPARVIERCHABRIT,
Michèle GIL, Stéphanie MEUNIER, Philippe TEJEDOR
Absent excusé : Jérémy CHARLES donne pouvoir à Laurent Thomas.

APPROBATION DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION.

Approbation par l'ensemble du conseil municipal

PRESENTATION RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA CCFE

Monsieur le maire informe le conseil municipal du rapport annuel de l'assainissement non collectif de la CCFE. Il concerne 17 habitations sur notre commune.

PRESENTATION DU DEVIS « Self-service » POUR LA CANTINE DU RPI.

Monsieur le maire présente le devis pour la création d'un self-service à la cantine du RPI. De 100 à 110 enfants fréquentent chaque jour la cantine, les repas sont distribués en 2 services. L'entreprise THEVENON est proposée pour un montant 27 126,71HT.

POINT TRAVAUX PUMTRACK, DELIBERATION REGLEMENT ET PRESENTATION DES DEVIS TRANCHE 2.

- Romain DUCHEZ explique l'avancée des travaux de la pumtrack. Il propose pour le maintien des talus, la pose d'une toile de paillage en coco et un complément de galets dans la partie creuse. Le marquage linéaire et le traçage de l'entrée se réalisera au printemps, une animation peinture peut être proposée aux enfants...

- Monsieur le maire propose l'élaboration du règlement intérieur de la pumtrack. Il concerne les conditions d'utilisation de la piste, la responsabilité, le respect des lieux et de la sécurité des utilisateurs.

Après délibération le conseil municipal adopte la proposition présentée et charge Monsieur le maire de signer tous les documents y afférents.

- Mr le Maire présente les devis pour la 2^{ème} tranche de l'aménagement de l'espace loisirs. Ils se composent d'un parcours de santé, de jeux, de bancs et tables, de panneaux de signalisation, de la pose des fournitures, et d'un terrassement pour sentier et parking.

Le Conseil Municipal décide après délibération et comparaison des offres :

De retenir l'entreprise RONDINO de Savigneux pour un montant de 18 688€ HT en fournitures et panneaux.

De retenir l'entreprise DUCHEZ de Mizérieux pour le déchargement, le montage et la pose des fournitures pour un montant de 4 280 € HT.

Pour les travaux de terrassement, un seul devis est proposé, l'entreprise Chambon de Saint-Laurent- la-Conche pour un montant de 40 434 € HT. Un second devis est en cours.

POINT TRAVAUX CARREFOUR D112.

Mr le maire donne rapport de la rencontre avec les responsables du département, pour les travaux de voirie du carrefour. Il informe le conseil municipal, des modifications du carrefour et du début des travaux prévu 1^{er} semestre 2022.

DELIBERATION POUR LES « Points Route » limitation de vitesse.

Mr le maire propose de limiter la vitesse à 50 km/h sur une partie dangereuse de la D112.

Le Conseil Municipal décide après délibération de définir la zone actuelle limitée à 70km/h, comme points route pour une nouvelle limitation à 50km/h et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférents.

PRESENTATION DEVIS SIGNALISATION.

Après vérification de la sécurité routière dans le village, Christian VACHEZ envisage la réfection des bandes blanches, l'achat de 3 panneaux de stop et de 2 panneaux pour la sécurité des enfants, pour un montant total de 750,00€ HT.

DIVERS/COURRIER :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

Décide de reconduire les tarifs communaux pour l'année 2022.

Après délibération, le conseil municipal valide les tarifs communaux 2022.

Accepte de ne pas proposer de candidature concernant l'attribution du Leg LAFFAY 2021.

Est informé de la proposition de Caroline ESPARVIER, sur l'organisation d'une journée jeux le 3 mars 2022 à la salle du Chevalard.

Valide une animation pour les enfants du village, organisée par la secrétaire Stéphanie Lamoureux dans la salle de rencontre le 8 décembre 2021 de 14 à 17h.

Le Conseil Municipal **prend note** :

Du courrier de l'association drôle de dame de Nervieux, et ne souhaite pas attribuer de subvention.

De la rencontre intercommunale le 2 avril 2022 à Sainte-Foy-Saint-Sulpice.